



## **CHAMPIONNATS DU MONDE ISU DE PATINAGE SYNCHRONISÉ 2023 CRITÈRES DE SÉLECTION**

Patinage Canada aura recours au processus suivant, pour sélectionner les équipes qui représenteront le Canada aux Championnats de l'ISU suivants :

- Championnats du monde juniors ISU de patinage synchronisé 2023;
- Championnats du monde ISU de patinage synchronisé 2023.

### **Introduction**

Ce document a pour but d'établir le processus et les critères, dont se servira Patinage Canada, pour la sélection des équipes qui représenteront le Canada aux Championnats ISU de patinage synchronisé 2023.

### **Pouvoir décisionnel**

- En ce qui concerne les Championnats du monde juniors ISU de patinage synchronisé 2023, un comité de sélection composé du directeur, Haute performance, de Patinage Canada, du directeur, Prochaine génération, de Patinage Canada et de la présidente du Comité de développement de la haute performance de Patinage Canada, proposera à la chef de la direction générale de Patinage Canada les équipes qui représenteront le Canada aux Championnats du monde juniors ISU de patinage synchronisé 2023, le 11 février 2023, en raison de la date limite d'inscription de ces Championnats.
- En ce qui a trait aux Championnats du monde ISU de patinage synchronisé 2023, un comité de sélection composé du directeur, Haute performance, de Patinage Canada et de la présidente du Comité de développement de la haute performance de Patinage Canada, proposera à la chef de la direction générale de Patinage Canada les équipes qui représenteront le Canada aux Championnats du monde ISU de patinage synchronisé 2023, d'ici le 19 février 2023, en raison de la date limite d'inscription de ces Championnats.
- La chef de la direction générale ratifiera la sélection finale des équipes, pour s'assurer que les critères de sélection ont été respectés et que les décisions ont été prises de manière objective et impartiale.
- Aucun membre du comité de sélection ne doit participer à des discussions ou des décisions concernant la nomination d'équipes avec lesquelles un conflit d'intérêts est perçu ou réel. Tout membre du comité de sélection qui estime se trouver en situation de conflit d'intérêts perçu ou réel doit déclarer un tel conflit, avant que toute discussion ne soit tenue ou que toute décision ne soit prise, et doit se retirer de toute réunion jusqu'à ce que la question donnant lieu au conflit d'intérêts perçu ou réel ait été résolue par le comité de sélection.

### **Événements annulés ou reportés**

- Si un événement nommé dans les présents critères de sélection est annulé, reporté, remis ou remplacé, Patinage Canada mettra à jour les procédures de nomination énoncées dans ces critères de sélection, le cas échéant, et dès que raisonnablement possible, et communiquera toute modification à toutes les personnes touchées, ainsi que publiera les critères de sélection modifiés sur son site Web, avant l'événement reporté, remis ou remplacé.
- Les décisions prises en vertu de cette clause ne peuvent faire l'objet d'un appel et ne s'appliquent pas à l'annulation d'événements qui sont tenus sous l'autorité d'organismes autres que Patinage Canada.

### **Révisions au présent document**

Patinage Canada se réserve le droit d'apporter des modifications au présent document, jugées nécessaires, à sa discrétion, pour assurer la sélection des meilleures équipes possible pour représenter le Canada. Tout changement à ce document sera promptement affiché sur le site Web de Patinage Canada. Cette clause ne sera pas utilisée pour justifier des changements après une compétition ou des essais, qui faisaient partie de la procédure de nomination interne, à moins qu'ils ne soient liés à des circonstances imprévues. Cette section a pour but de permettre d'apporter des modifications à ce document, qui pourraient être nécessaires en raison d'une erreur typographique ou d'un manque de clarté dans la définition ou la teneur, avant toute incidence sur les athlètes.



**CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS ISU  
DE PATINAGE SYNCHRONISÉ 2023  
Angers, France  
Les 10 et 11 mars 2023**

En vertu des règles et des règlements de l'ISU, Patinage Canada a droit au maximum d'inscriptions suivantes :

- Équipes juniors de patinage synchronisé : 2 inscriptions

**Critères de sélection**

Tous les athlètes doivent respecter les limites d'âge et les exigences en matière d'admissibilité pour le patinage synchronisé aux Championnats du monde juniors ISU de patinage synchronisé, conformément au règlement 108 4(b) de l'ISU :

- aux compétitions internationales de patinage synchronisé et aux Championnats du monde juniors de patinage synchronisé, une équipe junior se compose de patineurs qui doivent tous avoir atteint l'âge de treize (13) ans, mais qui n'ont pas atteint l'âge de dix-neuf (19) ans, avant le 1<sup>er</sup> juillet précédant la compétition;
- il incombe à chaque équipe de s'assurer que les documents exigés concernant l'admissibilité ou le dégagement de responsabilité de tous les athlètes membres de l'équipe sont préparés et disponibles sur place, sur demande de l'ISU ou du comité organisateur, à l'inscription pour les Championnats du monde juniors ISU de patinage synchronisé 2023.

Le comité de sélection exercera son pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne l'examen du poids relatif et de la priorité des critères de sélection, ainsi que d'autres facteurs pertinents jugés appropriés dans son processus décisionnel et tiendra compte, **sans ordre particulier**, des critères suivants :

- classements et performances aux Championnats nationaux de patinage artistique 2023 de Patinage Canada;
- performances, résultats et notes aux événements internationaux de patinage synchronisé de 2022-2023, conformément aux affectations de Patinage Canada;
- performances, résultats et notes aux événements nationaux de 2022-2023;
- démonstration de notes techniques et de composantes pour un classement mondial possible parmi les dix meilleurs;
- démonstration de l'état de préparation à la compétition.



**CHAMPIONNATS DU MONDE ISU  
DE PATINAGE SYNCHRONISÉ 2023  
Lake Placid, É.-U.  
Du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 2023**

En vertu des règles et des règlements de l'ISU, Patinage Canada a droit au maximum d'inscriptions suivantes :

- Équipes seniors de patinage synchronisé : 2 inscriptions

**Critères de sélection**

Tous les athlètes doivent respecter les limites d'âge et les exigences en matière d'admissibilité pour le patinage synchronisé aux Championnats ISU de patinage synchronisé, conformément au règlement 108 4(a) de l'ISU :

- aux Championnats du monde ISU de patinage synchronisé et aux compétitions internationales de patinage synchronisé, une équipe senior se compose de patineurs qui doivent tous avoir atteint l'âge de quinze (15) ans avant le 1<sup>er</sup> juillet précédant le championnat ou la compétition;
- il incombe à chaque équipe de s'assurer que les documents exigés concernant l'admissibilité ou le dégagement de responsabilité de tous les athlètes membres de l'équipe sont préparés et disponibles sur place, sur demande de l'ISU ou du comité organisateur, à l'inscription pour les Championnats du monde ISU de patinage synchronisé 2023.

Le comité de sélection exercera son pouvoir discrétionnaire en ce qui concerne l'examen du poids relatif et de la priorité des critères de sélection, ainsi que d'autres facteurs pertinents jugés appropriés dans son processus décisionnel et tiendra compte, **sans ordre particulier**, des critères suivants :

- classements et performances aux Championnats nationaux de patinage artistique 2023 de Patinage Canada;
- performances, résultats et notes aux événements internationaux de patinage synchronisé de 2022-2023, selon les affectations de Patinage Canada;
- démonstration de notes techniques et de composantes pour un classement mondial possible parmi les dix meilleurs.